

2. Le Gouvernement de *Ta-han* 大汗 correspondait au territoire des Hephthalites; nous serions donc tentés de le placer dans la région de Hérat et de Bâdhagîs<sup>1)</sup>; mais aucune des quinze villes qui en dépendaient n'a pu jusqu'ici être identifiée de manière à confirmer ou à infirmer cette hypothèse.

3. Le Gouvernement de *T'iao-tche* 條支 correspondait au royaume d'Arokhadj 訶達羅支, l'Arachosie des Grecs, le Zâboulistân des Arabes, dont Ghazna était la capitale. Le premier des arrondissements qui en dépendaient fut établi dans la ville de *Hou-wen* 護聞 que Marquart<sup>2)</sup> identifie avec le *Hou-pi-na* 護苾那 de *Hiuen-tsang*. Vivien de Saint-Martin<sup>3)</sup> et Yule<sup>4)</sup> plaçaient *Hou-pi-na* à Houpiân, près de l'actuel Charikar, mais Cunningham<sup>5)</sup> et Marquart<sup>6)</sup> y voient, avec raison semble-t-il, la ville même de Kaboul.

4. Le Gouvernement de *T'ien-ma* 天馬 était établi dans la ville de *Chou-man* du royaume de *Kie-sou* 解蘇國數瞞城. C'est ce même pays qu'a en vue *Hiuen-tsang* lorsqu'il parle du royaume de *Chou-man* 愉漫, dont le roi est un *Hi-sou* *Tou-kiue* 奚素突厥, c'est-à-dire un Turc de la tribu ou de la race des *Hi-sou*<sup>7)</sup>. C'est ce nom de *Hi-sou* qui est devenu le nom du royaume de *Kie-sou* dans le *T'ang chou*<sup>8)</sup>. Quant au *Chou-man*, c'est le Schoûmân des Arabes, au nord de l'Oxus, sur le haut cours de la rivière Kafirnagân<sup>9)</sup>. La ville de *Hou-luen* 忽論, qui devint le siège d'un des deux arrondissements établis dans ce gouvernement, est le Kharoûn ou Akhroun des Arabes, dans le voisinage et au sud de Schoûmân<sup>10)</sup>.

5. Le Gouvernement de *Kao-fou* 高附 fut institué dans la ville de *Ou-cha* 沃沙, capitale du royaume de *Kou-tou-che* 骨咄施. Le *Kou-tou-che* est le Khottal, dont le nom est écrit *Kou-tou* 骨咄 dans le *T'ang chou*<sup>11)</sup>; *che* est vraisemblablement le titre que portait le prince de ce pays<sup>12)</sup>.

1) Cf. p. 224, n. 3 et 4.

2) Êrânšahr, p. 288.

3) *Hiuen-tsang*, Mémoires, t. II, p. 415—416.

4) *Op. cit.*, p. 104.

5) *The ancient geography of India*, p. 33—34.

6) Êrânšahr, p. 287—289.

7) Cf. *Hiuen-tsang*, Mémoires, t. I, p. 26.

8) D'après une communication de Marquart.

9) Cf. Aboulféda, trad. Reinaud, II, II, p. 229. Tomaschek, *Sogdiana*, p. 42—44.

10) Cf. Tabari, trad. Zotenberg, t. IV, p. 153: «Le prince d'Akhroun et de Schômân, contrées qui font partie du Tokhâristân, avait un traité d'alliance avec le prince de Çaghâniân». — Cf. aussi Tomaschek, *Sogdiana*, p. 42; Marquart, Êrânšahr, p. 299.

11) *T'ang chou*, chap. CCXXI, b, p. 6 r°.

12) Cf. p. 168, n. 6.